



Montricher, le 17 juillet 2015

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 18 juin 2015**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'à Mme Séverine Dehais, boursière. Il salue également la presse.

1. Appel

33 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Nicole Lambercy étant ~~absente~~.
La Municipalité est au complet.

excusée.

2. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par un vote à main levée et sera suivi tel que présenté

3. Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée

4. Comptes communaux 2014 - Rapport de la Commission de Gestion

M. le Syndic Didier Amez-Droz dit que tout est déjà expliqué dans le rapport de la Municipalité et souligne que les comptes ainsi que le bénéfice correspondent au budget.

M. Christophe Buffet rapporteur de la Commission lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose au Conseil communal d'accepter les comptes 2014 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 37'780.87 (trente-sept mille sept cent huitante francs et 87 cts), ainsi que le rapport de la Commission de Gestion et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président reprend les comptes page par page.

320.4901 - Imputations internes de salaires (forêts communales)

M. Caroly Schopfer demande si les heures effectuées par les bûcherons à la déchetterie sont payées ou si elles sont compensées par des congés? Il n'y a pas d'augmentation du montant dans les comptes.

M. Maurice Agassis confirme que les heures faites à la déchetterie sont compensées en jour de congé.

3510.3141 - Entretien Hôtel de Ville

M. Caroly Schopfer fait remarquer que les chaises de la salle du Conseil grincent. Est-ce qu'il est possible de faire quelque chose?

Mme Sylvette Lambercy répond qu'elle va s'en occuper.

3512.3184 - Contrat de maintenance chambre froide Maison du Pied du Mont-Tendre et
3512.3185 - Contrat de maintenance ascenseur + téléphone "Pied du Mont-Tendre

M. Philippe Gurtner demande pourquoi les montants des contrats de maintenance ne sont pas fixes et à quoi ils correspondent?

Mme Sylvette Lamercy explique que le montant de ces contrats augmentent quasiment chaque année. Le contrat de base comprend le dépannage ainsi que certaines pièces.

Mme Séverine Dehais, boursière, précise que les 2 postes mentionnés contiennent le montant du contrat de maintenance, mais également des frais de réparation et d'entretien, ce qui explique les différences de montants d'une année à l'autre. Il faudrait préciser l'intitulé des comptes "contrat de maintenance et entretien".

3569.423 - Location garage (Fontaine couverte du Grand-Faubourg)

M. Philippe Gurtner demande pourquoi un montant de Fr. 1'200.- est budgété comme loyer et qu'il n'apparaît pas dans les comptes? Il est encaissé dans un autre poste? Pourquoi?

Mme Séverine Dehais a repris les comptes et elle est en train d'apporter certaines modifications et tiendra compte des remarques qui sont faites.

M. Didier Amez-Droz précise que le budget 2014 a été fait avant les comptes 2013. C'est pourquoi ce poste apparaît encore tel quel. Cela sera modifié lors du prochain budget. L'ancienne boursière avait regroupé tous les loyers des garages dans un seul compte.

450.3188 - Enlèvement et élimination des déchets

M. Caroly Schopfer demande pourquoi ce poste augmente à Fr. 139'000.- (2013 : Fr. 127'000.-), en dépit de la mise en place de la taxe au sac.

M. Maurice Agassis dit que l'enlèvement des déchets n'a pas diminué et que le prix payé pour l'élimination à la tonne non plus. La rétrocession de la taxe au sac se retrouve dans le poste 450.4342 et se monte à environ Fr. 38'000.-.

M. Schopfer pense que les gens trient plus et il ne comprend pas qu'il y ait toujours plus de déchets? Les matières récupérables ne permettent pas de réduire les coûts de l'élimination?

M. Agassis répond que le tri de ces déchets n'est pas suffisant pour compenser l'augmentation des frais d'élimination.

M. Olivier Zbinden demande si la commune a négocié des forfaits pour le prix de l'électricité au Kilowatt/heure?

M. Maurice Agassis explique que la commune n'est pas un assez gros consommateur d'électricité pour pouvoir négocier le prix. Il faudrait que tous les bâtiments soient reliés à un seul compteur. Mais il a une séance le 30 juin avec la Romande Energie et il posera la question.

Est-ce que la pose des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux est envisageable, notamment avec le fonds d'aide pour les énergies renouvelables?

M. Agassis répond que c'est envisageable et qu'il faudrait étudier le cas. Une proposition du Conseil devrait être faite dans ce sens.

810.3184 - Etude puits du gouverneur

M. Eric Lambercy demande ce qu'est le puits du gouverneur?

M. Maurice Agassis qu'il s'agit de la station de pompage.

9153.9 - Actions SAPJV

M. Alain Morel aimerait connaître la position de la Municipalité concernant ces actions?

M. Didier Amez-Droz dit qu'il reste 2428 actions, qui pour l'instant sont largement couvertes par l'immobilier de la SAPVJ.

31.4232 - Redevance sur vente de gravier

M. Eric Lambercy demande si la gravière rapporte quelque chose à la commune et comment cela fonctionne?

M. Didier Amez-Droz répond que le montant de la vente du gravier a été encaissé en 2013 et un petit solde de Fr. 15'600.- en 2014. De plus une partie du terrain exploité est propriété de l'hoirie Gouffon.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 33, bulletins rentrés : 33, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 33.

Les comptes 2014, ainsi que le rapport de la Commission de Gestion sont acceptés par 32 OUI et 1 NON.

5. Préavis municipal no 06/15 : Assainissement extérieur et travaux intérieurs (écurie-rural) du chalet d'alpage de Chardévaz

M. Alain Morel, en tant qu'amodiateur de Chardévaz décide de quitter la salle pour ce préavis.

Mme Sylvette Lambercy dit qu'il y aura des travaux importants d'assainissement extérieur derrière le chalet, au niveau habitation et cave, ainsi que sur la zone d'accès Nord-Est et sur la place d'évolution au Sud-Est. Le bétonnage de ces places permettra d'éviter des travaux d'entretien réguliers, car elles se dégradent rapidement avec la pluie et le passage des vaches. Le plancher sur le rural devient dangereux et les travaux sont nécessaires. Ces travaux pour un montant total de Fr. 210'000.- se feront en 2 phases. Les travaux d'assainissement extérieur seront effectués cet automne, et le plancher sera fait au printemps prochain.

Mme Céline David, rapporteuse de la commission, lit son rapport. La commission propose à l'unanimité au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement extérieur et travaux intérieurs (écurie-rural) du chalet d'alpage de Chardévaz en 2 étapes, et de financer ces travaux d'un montant de Fr. 210'000.- (deux cent dix mille francs) par la trésorerie communale. Le financement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissement futurs".

La parole n'étant pas demandé, M. le Président Pierre-André Blanchard propose un vote à main levée.

Résultat du vote à main levée : 32 OUI

Le préavis municipal no 06/15 est donc accepté tel que présenté.

M. François Morel demande pourquoi la commission ne se déplace pas sur le site pour voir les travaux à effectuer, pas forcément dans le cadre de ce préavis, mais de manière générale?

M. Didier Amez-Droz répond que rien n'empêche la commission d'aller voir sur place avant, mais elle ne peut pas exiger du municipal d'organiser la séance sur place, car le projet a déjà été étudié et le travail déjà effectué pour préparer le préavis.

M. Pierre-André Blanchard estime que rien n'empêche que la rencontre se fasse sur place.

Mme Céline David rajoute que cela a été évoqué, mais que les délais pour les commissions sont toujours courts. De plus elle estime que dans le cas du préavis pour Chardévaz, les explications fournies étaient claires et suffisantes.

M. Philippe Joss, membre de la commission, rejoint Céline David quant aux explications claires, mais il trouve dommage que la commission ne soit là que pour se prononcer sur le fait qu'elle accepte le montant du préavis et pas sur les décisions de la Municipalité. Ils n'ont pas eu accès ni au rapport de l'expert qui a constaté les problèmes d'humidité, ni à celui de l'architecte, ni aux offres faites. Il croit sans peine que tous les travaux sont nécessaires et que le préavis est justifié, mais il aurait été intéressant d'aller constater sur place.

M. Didier Amez-Droz se demande à quoi sert la Municipalité, si tout le travail effectué par le Municipal pour préparer son dossier et le préavis est remis en question par la commission? Cette dernière a le droit d'étudier le projet de fonds en comble. Mais il est totalement inutile que le travail d'approche soit fait deux fois! Par ailleurs elle est libre de refuser le préavis.

M. Blaise Arlaud pense que le rôle de la commission n'est pas de refaire le travail du municipal, mais de regarder comment le travail a été fait. Et pour comprendre comment il est arrivé à ces choix, il faut que la commission puisse voir les devis comparatifs ou les diverses variantes de projets.

M. Jean-Pierre Magnin estime que la commission qui devrait contrôler les devis serait plutôt la Commission de Gestion.

M. Philippe Gurtner relève l'article n° 41 du Règlement communal qui précise que les commissions s'organisent elles-mêmes avant. Et une fois que le préavis est voté, il n'y a pas de raison de revenir dessus.

Mme Sylvette Lambercy rajoute que concernant ce préavis, le rapporteur de la commission a mis du temps avant de la contacter et pour finir le délai était court. Maintenant elle va regarder les différents devis et faire un choix afin d'être dans le prix mentionné dans le préavis.

M. Pierre-André Blanchard termine en rappelant que la question de départ était d'ordre général et que la commission a le droit d'aller voir sur place si elle le désire. Il est également clair qu'il ne s'agit pas d'une attaque envers la Municipalité et que le Conseil respecte tout le travail effectué.

6. Nominations légales (Président, vice-président, scrutateurs / suppléants)

M. Le Président Pierre-André Blanchard propose de procéder selon l'article 12 du Règlement communal, qui précise que si le nombre de candidats est égal à celui des sièges, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. le Président Pierre-André Blanchard accepte un nouveau mandat. Personne d'autre n'est candidat. M. Pierre-André Blanchard est élu tacitement, avec les applaudissements des conseillers.

M. Christophe Buffet accepte aussi de renouveler son mandat de vice-président. Il est également élu tacitement, par applaudissements.

Pour 2015-2016, les scrutateurs seront MM. Julien Buffet et Olivier Chenuz et les suppléants MM. John Desmeules et Sylvain Freymond. Le changement sera effectif le 1^{er} juillet 2015.

7. Réélection des Commissions de Gestion et des Finances

Selon l'article 38 du Règlement communal, ces commissions sont rééligibles d'année en année. Au vu des changements qui ont eu lieu durant cette année, ces commissions n'ont plus que 4 membres chacune, sur les 5 règlementaires.

La Commission de Gestion se compose actuellement MM. Caroly Schopfer, Norbert Penel, Walter Haenni et Jean-Marc Freymond.

Tous les membres acceptent de rester dans la Commission. Ils sont réélus à l'unanimité par un vote à main levée.

M. Caroly Schopfer propose M. François Morel comme 5^{ème} membre de la Commission de Gestion. M. François Morel accepte et il est élu par acclamation.

La Commission des Finances se compose actuellement de Mme Christine Morel et de MM. Alain Paratte, Fabrice Vanolli et Philippe Gurtner.

Tous les membres acceptent de siéger dans la Commission. Ils sont réélus à l'unanimité par un vote à main levée.

M. Philippe Gurtner propose Mme Céline David-Knébel comme 5^{ème} membre de la Commission des Finances. Mme Céline David-Knébel accepte et elle est élue par acclamation.

8. Communications de la Municipalité

M. Cédric Beaud : les promotions du groupement scolaire auront lieu le vendredi 3 juillet 2015 aux Ages. 8 élèves de Montricher terminent leur scolarité cette année.

Il se rappelle avoir demandé la création d'une commission pour l'urbanisme quand il siégeait au Conseil, mais maintenant qu'il fait partie de la Municipalité, il se rend compte que cela n'est pas possible. Ils se voient toutes les semaines et discutent de tous les sujets longuement. Et pour chaque dossier, ils font confiance au municipal qui en a la charge, ainsi qu'aux professionnels qui leur font leur rapport ou amènent leur projet.

M. Pierre-Yves Morel : le nouvel apprenti engagé pour le 17 août vient d'Eclépens et il a 15 ans.

La livraison du tracteur forestier a du retard et devrait arriver à la fin du mois.

Le marché du bois est toujours catastrophique depuis le début d'année et le 2^{ème} semestre le sera tout autant.

Mme Sylvette Lambercy : elle remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis de Chardévaz et souhaite un bon été à tous.

M. Maurice Agassis : les travaux d'aménagement du chemin des Genévriers vers la Fromagerie se poursuivent et les finitions auront lieu après les vacances de l'entreprise. Concernant la STEP, le deuxième bassin a été vidé et cela sera nettement meilleur marché que pour le premier. Comme la clôture est démontée, ils vont profiter pour vider le dernier bassin cet automne.

M. Didier Amez-Droz : il a repris le poste de M. Roger Nicolas à la SAPJV, suite à sa démission.

S'agissant des barrières du MBC, notamment pour le passage vers le chemin de Planches qui va à Villars-Bozon, l'accès est maintenant interdit et seul les bordiers qui exploitent des parcelles le long de cette route sont autorisés à l'emprunter. L'idée de taluter la parcelle de M. Jean-Pierre Magnin, afin d'amener une meilleure visibilité dans le virage est abandonnée car la distance ne serait toujours pas suffisante. Ils vont donc recevoir un projet d'une barrière à poser et cela devra être fait d'ici 4 ou 5 ans. Le coût est d'environ Fr. 500'000.-, moitié à charge du MBC et l'autre moitié pour la commune. Il s'agit d'une loi fédérale et il faut s'adapter.

Il remercie les conseillers pour l'adoption des comptes, ainsi que pour le préavis de Chardèvez. Il souhaite à tous de bonnes vacances.

9. Propositions individuelles et divers

M. François Morel revient sur son intervention et précise qu'il ne s'agissait pas de faire un contrôle du travail de la Municipalité, mais simplement de se voir sur site quand cela est possible.

M. Philippe Gurtner, concernant les comptes, mentionne l'article 93 du Règlement du conseil communal, qui stipule "Le rapport de la municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre précédent... sont remis au conseil au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la commission de gestion... si le présent règlement confie cette compétence à cette dernière". Il demande s'il serait possible de recevoir les comptes avant le 31 mai et avoir ainsi plus de temps pour les étudier?

M. Didier Amez-Droz répond que pour le 31 mai, ils doivent y arriver, mais avant cela paraît difficile. En effet il faut du temps pour les boucler, puis les comptes sont vérifiés par un fiduciaire ce qui rallonge le délai. De plus la boursière a également eu beaucoup de travail cette année avec la mise en place et la gérance de la résidence des Noyers.

Mme Séverine Dehais précise qu'elle a convoqué la Commission de Gestion le 22 mai et qu'elle leur a remis les comptes bouclés.

M. Philippe Gurtner dit qu'il ne parle pas de la Commission, mais des membres du Conseil qui sont sensés les recevoir également avant le 31 mai.

M. Pierre-André Blanchard pense également que ce délai doit être respecté.

M. Didier Amez-Droz prend bonne note et cela sera fait l'année prochaine.

M. Jean-Marc Freymond s'étonne de voir le préavis de Chardèvez dans le 24 Heures, avant qu'il passe devant le Conseil.

M. Didier Amez-Droz répond qu'il est juste que les préavis soient transmis aux journaux, mais qu'en principe ils sont tenus d'attendre la séance du Conseil pour faire leur article.

M. Philippe Gurtner demande s'il ne serait pas possible de n'envoyer que l'ordre du jour à la presse? Est-ce que c'est obligatoire d'envoyer aussi les préavis? La séance étant publique, le journaliste qui est intéressé n'a qu'à se déplacer.

M. Pierre-André Blanchard explique que cela n'est pas obligatoire, mais que tout le monde le fait.

M. Pierre-Yves Morel précise qu'il y a une loi sur l'information et les communes sont tenues de communiquer avec les médias. Mais effectivement l'envoi de l'ordre du jour est peut-être suffisant et celui qui est intéressé n'a qu'à venir à la séance.

M. John Desmeules revient sur la remarque de M. Philippe Gurtner concernant la remise des comptes et il dit que s'il y a une commission de Gestion, les documents doivent être remis avant le 31 mai à ladite commission et non aux membres du Conseil, selon l'article 93 de la loi sur les communes et qui est mentionné à côté de l'article 93 du Règlement communal.

M. Olivier Bédard se demande s'il ne faudrait pas se poser des questions quant à l'avenir de nos forêts, ainsi qu'à leur exploitation, vu la situation catastrophique du marché du bois? La commune devrait se focaliser dessus, si le marché de redémarre pas.

M. Pierre-Yves Morel répond que ce n'est pas d'aujourd'hui que le marché du bois ne va pas. Les comptes de la forêt sont déficitaires depuis en tous cas 2001. Ils sont malgré tout obligés de couper pour pouvoir fournir la scierie Zahnd qui est demandeuse. Il y aurait aussi la possibilité de mécaniser les coupes, mais cela signifierait que du personnel communal devrait être licencié, ce qui n'est actuellement pas le but. Pour l'instant ils vont continuer à travailler comme ça. Il y a du travail pour les employés communaux. La forêt doit être entretenue et la capacité de coupe pour Montricher est importante (5300 sylvies).

M. Philippe Gurtner s'informe sur des factures datées du 31 décembre 2014 et sur lesquelles il est précisé "expédiée le 2 avril 2015"? Pourquoi y a-t-il 2 dates différentes?

Mme Séverine Dehais dit qu'il s'agit de factures qui concernent l'exercice 2014 et qui ne sont envoyées qu'en 2015. C'est le logiciel comptable qui impose cela.

M. Pierre-André Blanchard rappelle que le prochain Conseil aura lieu le **10 septembre 2015**. Il remercie tout le monde pour leur présence ce soir et pour la confiance témoignée. Il souhaite à tout le monde un bon été.

Après le contre-appel, il faudra passer vers la boursière pour toucher les vacances, pour ceux qui n'ont pas encore communiqué leur numéro de compte!

Le verre de l'amitié, ainsi qu'une agape sera servi à l'Hôtel des 2 sapins.

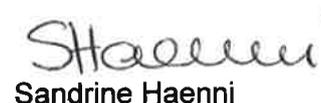
L'assemblée est close à 21h40.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni